



## Seventeenth meeting of the Noumea Convention

Seventeenth ordinary meeting of the contracting parties to the convention for the protection of the natural resources and environment of the South Pacific Region and related protocols (Noumea Convention)

Apia, Samoa  
31 aout 2023

### Point 6 de l'ordre du jour : États financiers

#### Objet du présent document :

1. Présenter les rapports d'audit du PROE ainsi que les états financiers de la Convention de Nouméa pour les exercices 2021 et 2022.

#### Contexte :

2. L'article 28 du Règlement financier régit l'inclusion par le PROE, dans ses prévisions budgétaires annuelles et ses états financiers, de tous les engagements liés au financement d'actifs, y compris la Convention de Nouméa, tandis que les articles 30 à 32 prescrivent les modalités de présentation et d'audit des états financiers. L'article 33 du Règlement financier prévoit que, lors de chaque Conférence du PROE et avant la Conférence des Parties, le Directeur général doit diffuser le rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations financières du PROE, lequel comprend des commentaires sur ces opérations et sur les comptes de la Convention, ainsi que les remarques que le Directeur général pourrait souhaiter formuler.
3. Les observations du Directeur général (DT.6.1) concernent les documents suivants :
  - Le rapport du Commissaire aux comptes pour 2021, présenté lors de la 3<sup>e</sup> Réunion du Conseil exécutif, en 2022 (DT 6.2)
  - L'état financier de la Convention de Nouméa pour 2021 (DT 6.3)
  - Le rapport du Commissaire aux comptes pour 2022, présenté lors de la 31<sup>e</sup> Conférence du PROE (DT 6.4)
  - État financier de la Convention de Nouméa pour 2022 (DT 6.5)
4. Le règlement financier de la Convention n'exige pas la vérification des comptes indépendamment de ceux de la Conférence du PROE ; une telle vérification ne serait par ailleurs pas justifiée au vu du faible budget annuel de la Convention.

#### Recommandation :

5. Les Parties sont invitées à :
  - 1) **adopter** les rapports d'audit du PROE ainsi que les états financiers de la Convention de Nouméa pour les exercices 2021 et 2022.